MAINTENANCE

Préparer 2027 avec un panier de pièces et des engagements de disponibilité.

La publication industrielle du 30 octobre montre une pression accrue hors énergie en septembre. Les équipements électriques, électroniques et machines offrent un repère plus proche de certains achats techniques, mais pas un tarif de maintenance. En novembre, comparer coût des pièces, temps d'arrêt et capacité d'intervention ; la transition Machines de janvier 2027 approche pour les opérations concernées.

PRODUCTION INDUSTRIELLE HORS ÉNERGIE AU SENS LARGE

+3,2

% sur un an

Septembre 2026 ; publié le 30/10/2026

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES ET MACHINES - C3

117,0

indice, base 100 en 2021

Septembre 2026 ; publié le 30/10/2026

Hors énergie : une pression qui accélère

En septembre, les prix industriels français hors énergie au sens large augmentent de 0,3 % mensuel et de 3,2 % annuel, après 2,8 % annuel en août dans la publication du 30 octobre. Lecture ANYWAY : contrôler les justifications des hausses de pièces ; ce contexte global n'indexe pas automatiquement un forfait d'intervention. [1]

Équipements techniques : un repère plus précis

L'indice C3 des équipements électriques, électroniques, informatiques et machines pour le marché français atteint 117,0 en septembre, référence 100 en 2021, contre 116,9 en août. La hausse annuelle publiée est de 2,8 %. Lecture ANYWAY : utiliser ce repère seulement pour les postes proches, puis vérifier références, quantités et garanties. [1]

LECTURE ANYWAY

Constituer un panier pièces, astreinte, déplacement et taux horaires ; exiger fabricant, référence, compatibilité, délai et garantie. Isoler les postes réellement liés à l'indice C3.

MARCHÉS & TENDANCES

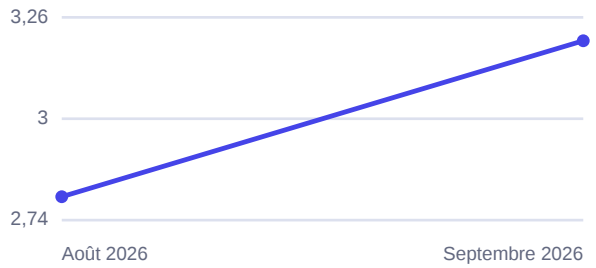
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Production industrielle hors énergie au sens large [1]	+3,2 % sur un an · Septembre 2026 ; publié le 30/10/2026	+0,3 % / mois ; +2,8 % / an en août révisé · Industrie française, ensemble des marchés, hors énergie au sens large
Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines - C3 [1]	117,0 indice, base 100 en 2021 · Septembre 2026 ; publié le 30/10/2026	116,9 en août ; +2,8 % / an publié · Prix de production pour le marché français, regroupement C3

Évolution des repères industriels techniques [1]

Industrie hors énergie au sens large

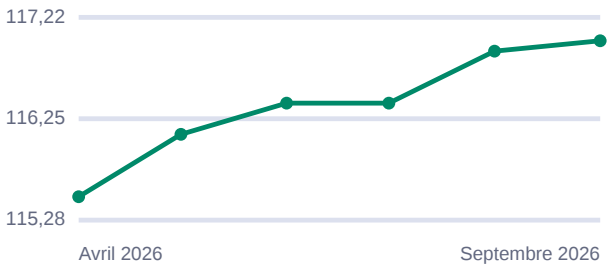
% sur un an (glissement annuel)



2,8 à 3,2 · +0,4 point

C3 : équipements électriques, électroniques, informatiques et machines

indice, base 100 en 2021



115,5 à 117 · +1,3 %

Le glissement hors énergie passe de 2,8 % à 3,2 %, soit +0,4 point. Le niveau C3 passe de 116,9 à 117,0 entre août et septembre. Ces repères différents doivent rester sur des échelles indépendantes.

Chaque série possède son unité et son échelle. Publication du 30/10, même millésime révisé. Août hors énergie est révisé de 2,7 à 2,8 % depuis l'édition précédente. Un taux se compare en points ; un indice en pourcentage. Pas de cours de pièces ou de taux de main-d'œuvre. Fréquence des observations : mensuelle.

Contrats de fin d'année : qualifier la transition Machines

La DGE rappelle le passage au règlement 2023/1230 le 20 janvier 2027. Cette échéance concerne la qualification du régime applicable aux produits et opérations ; elle n'impose pas de renouveler tout le parc. Lecture ANYWAY : obtenir avant commande une analyse des rôles pour les intégrations et transformations livrées autour de janvier. [4]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Prévention et coactivité · EN VIGUEUR

Plan écrit dès 400 heures prévisibles sur douze mois au plus, toutes entreprises d'une opération additionnées, ou pour les travaux dangereux listés quelle que soit leur durée. Inspection commune avant intervention. [2] **À faire :** Qualifier l'opération et la coactivité réelles ; actualiser le plan lors des changements.

Contrôles du parc · EN VIGUEUR

L'employeur assure sécurité et maintien en état. Les contrôles dépendent des équipements et textes ; aucune périodicité annuelle universelle. Sans périodicité imposée, tenir compte des contraintes d'usage. [3] **À faire :** Lister équipements, contrôles, responsables et rapports attendus avant reconduction.

Machines : 20/01/2027 · ÉCHÉANCE FUTURE

Le règlement 2023/1230 remplacera la directive Machines au 20/01/2027. Qualifier achat neuf, intégration et transformation selon l'opération ; cette transition n'impose pas de remplacer automatiquement le parc existant. [4] **À faire :** Définir régime et responsabilités avant livraison ou transformation proche de l'échéance.

Vigilance prestataire · EN VIGUEUR

Dès 5 000 € HT au montant global, attestation à la conclusion et renouvellement tous les six mois ; contrôler l'authenticité pendant le contrat. [6] **À faire :** Tenir l'échéancier et conserver les preuves de contrôle.

RSE · Réparer utilement et tracer les pertes de ressources

Durée de vie : arbitrer sur le service rendu

L'échéance Machines du 20 janvier 2027 ne commande pas le remplacement automatique des équipements existants. La conservation du parc exige maintien en état et contrôles adaptés. Pour les arbitrages de novembre, intégrer consommation, sécurité, disponibilité des pièces et arrêt évité ; prolonger une machine sans diagnostic n'est pas un bénéfice environnemental démontré. [3] [4]

À engager : Comparer réparation et remplacement sur une même durée ; mesurer consommation et disponibilité après l'intervention retenue.

Froid : obtenir les preuves de récupération

La page ministérielle actualisée en août présente l'application Fluides Frigorigènes, facultative, et rappelle registre, fiches d'intervention et déchets. Pour le renouvellement 2027, les quantités chargées, récupérées et perdues donnent un contrôle concret du service et des ressources ; l'outil ne remplace pas les obligations applicables. [5]

À engager : Demander bilan des fluides, justificatifs de traitement et compétences ; analyser les fuites répétées avant reconduction.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Chiffrer le service complet

Comparer préventif, correctif, stock local et délai de remise en service ; valoriser les arrêts avec vos données d’exploitation, sans inventer un coût standard.

Préparer les opérations autour de janvier

Documenter régime Machines et responsabilités du fabricant/intégrateur avant les transformations ; demander déclaration, notice et preuves à la réception de l’opération concernée.

Rendre la prévention exécutable

Visite commune, consignation, accès, compétences et réception sécurisée doivent accompagner le prix. Vérifier attestations de vigilance et pièces de contrôle avant intervention et pendant le contrat.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] INSEE · IPPI septembre 2026 et historique révisé · 2026-10-30
[2] INRS · Entreprises extérieures : mesures préalables à l’intervention · Page de référence, mise à jour affichée 2018-03-03
[3] INRS · Contrôles périodiques : obligations de l’employeur · Mise à jour 2025-09-12
[4] Direction générale des Entreprises · Réglementation applicable aux matériels électriques et électroniques · 2024-11-22
[5] Ministère de la Transition écologique · Fluides frigorigènes : obligations et application de traçabilité 2026 · Mise à jour 2026-08-28
[6] Service Public Entreprendre / DILA · Attestation de vigilance : seuil, durée, authenticité · 2026-07-06

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr